

LA ROCHELLE



Des barrières empêchant son accès ont été installées par une entreprise spécialisée dans ce type de chantier. Néanmoins, le passage des vélos et des piétons reste possible pour l'instant. JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET / "SUD OUEST"

# En état de péril imminent, le pont de Tasdon fermé à jamais

Le Département a confirmé vendredi matin, via sa présidente Sylvie Marcilly, la dangerosité extrême du pont. L'ouvrage a été fermé aux voitures hier dans la soirée

**C**onstruit en 1912, le pont de Tasdon dont la vétusté inquiétait depuis de nombreuses années les élus, la population et la SNCF est dans un état encore plus grave qu'imaginé : « Nous avons reçu jeudi le diagnostic de l'étude que le Département et la mairie de La Rochelle avaient commandée. Son état est si catastrophique que je demande sa fermeture complète dès aujourd'hui [hier, NDLR] », nous confirme Sylvie Marcilly, présidente du Département de la Charente-Maritime.

#### Demande ferme de Marcilly

Joint ce vendredi 10 novembre à 13 heures, le maire de La Rochelle Jean-François Fountaine a pris acte de l'information et nous a confirmé que le pont « sera fermé ce jour [hier, NDLR]. J'ai été prévenu jeudi des résultats de l'étude mais il me manque les informations dans le détail. Néanmoins, c'est assez alertant pour demander dès aujourd'hui sa fermeture complète ». C'était le cas hier soir. Des barrières empêchant son accès ont été installées par une entreprise spécialisée dans ce type de chantier. Néanmoins, le passage des vélos et des piétons « reste possible » selon un communiqué envoyé hier soir à 18 h 30 par la municipalité.

La prise en compte de l'état de dégradation du pont connu depuis fort longtemps a néanmoins entraîné pendant des années du fait des tergiversations administratives pour en désigner le propriétaire.

Département ? Ville ? Au jeu de la patate chaude, la cour d'appel de Bordeaux a tranché le



**Construit en 1912, le pont de Tasdon tel que nous le connaissons ne sera sans doute plus jamais emprunté par les voitures et les camions.** JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/ "SUD OUEST"

16 juillet 2021 en attribuant « une présomption de propriété au Département (1) de la Charente-Maritime ». D'où la demande ferme et expresse exprimée ce vendredi 10 novembre par Sylvie Marcilly à l'encontre de Jean-François Fountaine. Car, oui, le pont appartient au Département, mais la voie est de la responsabilité de la commune.

#### Rupture d'assemblage

Venons-en désormais à l'état d'un pont dont le passage des véhicules autorisés avait été abaissé dès juillet 2023 de 20 à 7,5 tonnes. « Au regard de l'étude que nous venons de recevoir, le calcul n'autorise désormais que 3 tonnes maximum », détaille Frédéric Caron, directeur des infrastructures du Conseil départemental. « Nous avons découvert seulement cet été que des rapports de la SNCF datés de 2020 et 2021 faisaient déjà état de risque fort de rupture d'assemblage », poursuit Jean-Baptiste Milcamps, directeur général des services du Département joint

hier par « Sud Ouest ». Frédéric Caron poursuit : « Localement, le pont peut rompre à tout moment. Sa structure, ses rivets, sont mangés par de la rouille perforante. Si des rivets étaient amenés à rompre, cela pourrait provoquer par effet domino des risques de ruine de l'ouvrage. Toutes ces informations ont été délivrées par des calculs sous modélisation. » Pour dire les choses plus clairement encore, le péril est imminent.

#### Mobilité en centre-ville

Et il est d'autant plus imminent, que l'ouvrage se détériore à vitesse grand V. « Les vents, les pluies n'aident pas. L'étude montre aussi que les 3 tonnes maximales par véhicule qu'est censé supporter l'ouvrage aujourd'hui ne seront sans doute plus valables longtemps. » L'urgence à interdire tout franchissement était donc « impérieuse ».

À terme, si cette décision de sécurité publique va rassurer tout le monde, elle ne va pas être

sans effet pour la fluidité de mobilité dans et autour du centre-ville. « Nous avons une réunion ce samedi avec madame Marcilly et ses services pour plancher sur les alternatives. Aujourd'hui, il est trop tôt pour les énoncer », annonce Jean-François Fountaine. Ce vendredi, la présidente du Département évoquait un détournement des flux via la rue Émile-Couneau. Un itinéraire de substitution qui ne passera pas par le pont du Gabut, assure déjà Jean-François Fountaine. « Le problème ne se situe pas là. Ici, le défi est de franchir les rails SNCF. »

#### Il sera sans doute détruit

Enfin, quid de l'avenir du pont ? On le sait déjà depuis quelque temps, le chantier est tel que le pont ne pourra être sauvé. Même s'il s'agit d'être prudent sur ce type de dossier au très long cours, le scénario serait donc celui d'une destruction complète et d'un ouvrage flamboyant neuf. Jean-François Fountaine se veut positif : « Cet état de péril va accélérer le processus j'en suis certain. » Mais ce type de chantier est aussi laborieux que méandreuex car il n'est pas ici uniquement question de mobilité. Il implique des riverains et les contraintes de la SNCF. « Il y a sous le pont 12 voies. Même en cas de procédure d'urgence, ce chantier impliquera des décalages de rails donc de créneaux, d'horaires. »

Un mal tel, qu'il faudra sans doute de longues années pour le soigner.

(1) Cette présomption de propriété est toujours contestée par le Département, mais au regard de l'état du pont, la collectivité et la Ville avaient donc commandé une étude sur la capacité portante de l'ouvrage.